

Rapport de présentation des Budgets Primitifs 2018

Le projet de budget primitif 2018 fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 22 février 2018 et dont le rapport d'orientations présentait les éléments de contexte et de compréhension du budget principal et des budgets annexes.

Le présent rapport a pour objectif de donner de manière synthétique des explications sur le détail des masses budgétaires.

Un extrait des éditions réglementaires obligatoires complète cette information par la présentation budgétaire par chapitre et par article.

Nota bene : Les documents complets sont disponibles au siège de la Communauté.

Les Budgets primitifs 2018 qui vous sont proposés (budget principal et budgets annexes) reposent sur de nombreuses données, contraintes ou choisies, qui peuvent de manière très synthétique être résumées ainsi :

- **La mobilisation des moyens nécessaires à la gestion des services publics assumés par la Communauté de communes, avec les ressources y afférentes** (centre aquatique Ovive, crèche intercommunale de Velaine-en-Haye, déchets ménagers, assainissement collectif et non collectif, aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage...)
- **La réalisation d'opérations structurantes pour le territoire**, dont certaines sont déjà engagées (aménagement des zones d'activités, réhabilitation de la Maison du Tourisme, solde de l'opération de requalification du bâtiment 001, établissement du PLUi, aides octroyées en matière d'habitat, aides FISAC...), et d'autres vont débiter en 2018 (extension du centre aquatique Ovive, éclairage public des zones communautaires, études préalables à la réhabilitation du bâtiment Vecker à Toul abritant la base nautique).
- **L'intégration de compétences nouvelles en 2018** (GEMAPI et mobilité) **et l'anticipation d'opérations à venir en 2019 et 2020** (reprise des ZAE départementales, numérique, reprise du Parc de Haye).
- **L'amorçage de la diminution de ressources de fonctionnement** (FPIC, dotations) et de la **rigidité de certaines dépenses** (versement des AC aux communes, charges à caractère général et charges de personnel, contributions obligatoires à divers organismes extérieurs).
- **L'adaptation de la fiscalité locale avec une hausse mesurée de la taxe sur le foncier bâti, à un niveau de 1,30% qui reste inférieur à la moyenne nationale des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique (1,55%)**. Cette hausse, d'environ 279 000 € globalement, représente en moyenne, pour les ménages propriétaires de leur logement, environ 9€ à l'année. La Communauté ne mésestime pas l'impact de cette augmentation fiscale pour les ménages et les entreprises du territoire, mais il importe de préserver la capacité d'intervention future de la Communauté.

Au travers de ces budgets, chacun peut observer que la Communauté de Communes Terres Tolloises déploie des efforts importants pour que le territoire développe son dynamisme et son attractivité, tout en étant réaliste et déterminée sur la mobilisation des moyens nécessaires.

Budget Principal

LES PRODUITS

Impôts et taxes (chapitre 73) :

L'état 1259 de notification des bases prévisionnelles et taux de référence a été reçu très tardivement. Les prévisions sont établies comme suit :

		Base prév.	Taux moy. pondéré	Produit attendu
TH	taxe d'habitation	51 869 000	10,05%	5 212 835
TFB	taxe sur le foncier bâti	51 722 000	1,30% (+0,541%)	672 386
TFNB	taxe sur le foncier non bâti	1 195 000	2,36%	28 202
TAFNB	taxe additionnelle sur le foncier non bâti		figé	57 386
CFE	cotisation foncière des entreprises	20 968 000	22,26%	4 667 033
CVAE	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	NC	national	2 526 352
IFER	imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	NC	national	1 056 360
TASCOM	taxe sur les surfaces commerciales	NC	Coef. de 1,10 (ex-CCT) ou 1,05 (ex-CC2H)	685 206
TOTAL				14 905 760

Les bases fiscales tiendront compte de la première étape de la réforme de taxe d'habitation, de la revalorisation légale des valeurs locatives, ainsi que de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels initiée en 2017, censée être neutre pour le produit fiscal de la Communauté.

Le chapitre 73, malgré le passage du taux de TFB à 1,30%, apparaît en faible hausse en 2018 par rapport au réalisé précédent du fait de la perception ponctuelle en 2017 de rôles supplémentaires de fiscalité très conséquents.

Il comprend également :

- les attributions de compensation négatives reversées par les communes, 220 028 €, sur lesquelles se penchera un groupe de travail dans le cadre de l'élaboration du pacte fiscal et financier ;
- la garantie rapidement dégressive dont bénéficie la Communauté au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), estimé à ce stade à 308 011 € ;
- la taxe de séjour, estimée pour 2018 à 25 000 €.

Dotations et participations (chapitre 74) :

La principale dotation perçue par la Communauté reste la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), fortement marquée ces dernières années par la baisse nationale décidée par l'Etat au titre de la contribution au redressement des finances publiques. La DGF de l'intercommunalité se compose de deux parts :

- la dotation d'intercommunalité, avec application de garanties, estimée à ce stade à 445 151 € ;
- la dotation de compensation, correspondant à un montant figé au titre des baisses de dotation de 1998 et 2001, et de l'ancienne « part salaires » de la taxe professionnelle, à laquelle est appliquée chaque année une diminution, estimée à ce stade à 1 793 732€.

La fusion n'a pas généré de bonus pour le territoire en matière de DGF, le potentiel impact positif de la bonification devant être absorbé par une diminution des effets de garanties très importants. Par ailleurs, grâce aux modifications statutaires intervenues en 2017, la CC2T conserve sa bonification estimée à plus de 400K€ par an.

Il convient de souligner que la ponction opérée par l'Etat sur les dotations communautaires correspond à un prélèvement cumulé de près de 5M€ sur la durée du mandat (CCT+CC2H+CC2T), réduisant d'autant les capacités d'investissement de la Communauté.

La Communauté bénéficie également de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), intégrée à compter de 2018 aux variables d'ajustements nationales. Pour mémoire, cette dotation issue de la suppression de la taxe professionnelle est octroyée aux territoires qui ont été « perdants » à la suppression de la taxe professionnelle, c'est à dire aux territoires qui étaient mieux dotés en taxe professionnelle qu'ils n'ont reçu de nouvelles impositions. Cette modification à la baisse illustre la faible garantie dont bénéficient les collectivités sur la préservation de leurs ressources suite à des suppressions d'impôts, ce qui laisse craindre de futurs ajustements défavorables aux collectivités territoriales suite à la suppression de la taxe d'habitation.

En outre, la Communauté reçoit d'autres dotations et subventions, notamment les aides perçues par le chantier d'insertion de la Communauté (210 000 € prévus pour 2018), les aides de la CAF et de la MSA au fonctionnement de la crèche de Velaine-en-Haye et pour l'aire d'accueil des gens du voyage, etc.

Produits du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :

Les prévisions comprennent :

- les refacturations aux budgets annexes de l'assainissement, des ordures ménagères et de la mobilité des charges supportées par le budget principal (1 100 000 €, +20%) ;
- les produits du centre aquatique Ovide (667 500 €) ;
- les participations des familles au fonctionnement de la crèche de Velaine-en-Haye (120 000 €) ;
- les prestations facturées par le chantier d'insertion (90 000 €) ;
- divers autres produits provenant de l'instruction du droit des sols, des aires des gens du voyage, de la pépinière d'entreprises, etc. (112 500 €).

Autres produits :

Les recettes prévues au chapitre 75 couvrent notamment les loyers encaissés sur le budget principal et la redevance versée par le concessionnaire du réseau de chaleur.

Les recettes exceptionnelles prévues au chapitre 77 intègrent notamment les remboursements de l'assurance statutaires.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections du chapitre 042 intègrent, outre les reprises des subventions d'équipements transférables, 60 000 € pour la comptabilisation des travaux réalisés en régie par le service technique.

Chap.	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Budget cumulé 2017 (y compris DM et VC)	Réalisé 2017 CCT	Taux de réalisation sur BP actualisé	Budget primitif 2018	Taux d'évolution de budget actualisé à BP	Taux d'évolution de CA à BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 648 872,58	1 648 872,58	100,0%	1 701 738,28	+3,2%	+3,2%
013	Atténuation de charges	9 000,00	14 069,31	156,3%	5 000,00	-44,4%	-64,5%
70	Produits du domaine et ventes diverses	1 885 000,00	1 889 783,02	100,3%	2 090 000,00	+10,9%	+10,6%
73	Impôts et taxes	14 753 189,00	15 366 945,28	104,2%	15 458 799,00	+4,8%	+0,6%
74	Dotations et participations	3 694 151,00	3 832 886,30	103,8%	3 586 432,00	-2,9%	-6,4%
75	Autres produits de gestion courante	43 000,00	49 831,12	115,9%	95 000,00	+120,9%	+90,6%
77	Produits exceptionnels	100 000,00	123 723,39	123,7%	80 000,00	-20,0%	-35,3%
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00		0,00		
	REC. REELLES DE FONCTIONNEMENT	22 133 212,58	22 926 111,00	103,6%	23 016 969,28	+4,0%	+0,4%
	Rec. réelles hors résultat antérieur reporté	20 484 340,00	21 277 238,42	103,9%	21 315 231,00	+4,1%	+0,2%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000,00	278 844,16	99,6%	385 000,00	+37,5%	+38,1%
	REC. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	280 000,00	278 844,16	99,6%	385 000,00	+37,5%	+38,1%
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 413 212,58	23 204 955,16	103,5%	23 401 969,28	+4,4%	+0,8%

LES CHARGES

Chap.	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Budget cumulé 2017 (y compris DM et VC)	Réalisé 2017 CCT	Taux de réalisation sur BP actualisé	Budget primitif 2018	Taux d'évolution de budget actualisé à BP	Taux d'évolution de CA à BP
011	Charges à caractère général	2 619 872,00	2 464 751,71	94,1%	2 520 000,00	-3,8%	+2,2%
012	Charges de personnel	3 725 000,00	3 722 408,91	99,9%	* 4 097 000,00	+10,0%	+10,1%
014	Atténuation de produits	9 280 911,00	9 280 773,28	100,0%	9 650 000,00	+4,0%	+4,0%
022	Dépenses imprévues	26 305,24	0,00	0,0%	355 231,00	+1250,4%	
65	Autres charges de gestion courantes	3 492 141,00	3 476 676,34	99,6%	3 230 000,00	-7,5%	-7,1%
66	Charges financières	250 000,00	238 232,97	95,3%	240 000,00	-4,0%	+0,7%
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	18 376,09	73,5%	20 000,00	-20,0%	+8,8%
68	Dotations aux provisions	5 455,00	0,00	0,0%	500 000,00	+9065,9%	
	DEP. REELLES DE FONCTIONNEMENT	19 424 684,24	19 201 219,30	98,8%	20 612 231,00	+6,1%	+7,3%
023	Virement à la section d'investissement	2 068 528,34	0,00	0,0%	1 799 738,28	-13,0%	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	920 000,00	914 305,01	99,4%	990 000,00	+7,6%	+8,3%
	DEP. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 988 528,34	914 305,01	30,6%	2 789 738,28	-6,7%	+205,1%
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 413 212,58	20 115 524,31	89,7%	23 401 969,28	+4,4%	+16,3%

* *Nota bene* : hors budgets annexes, la masse salariale s'établit à environ 3M€.

Charges à caractère général (chapitre 011) :

A compter de 2018, les charges à caractère général intègrent 75 000 € de dépenses nouvelles pour le bâtiment 001, compensées par autant de loyers et charges, ainsi que 24 000 € pour le manager de territoire et, de manière ponctuelle, 20 000 € de reversement de TVA sur une cession foncière.

Le chapitre 011 comporte notamment les prévisions suivantes :

- 402 800 € au titre des cotisations au Pays Terre de Lorraine et aux organismes satellites (Maison du Tourisme, Mission Locale, ADSN), ainsi qu'aux instances représentatives et de conseil (ADM54, ADCF, Espaces & Territ.) ;
- 220 000 € au titre de la participation de la Communauté au service mutualisé Terres de Lorraine Urbanisme (TDLU), porté par la Communauté de Communes de Moselle et Madon ;
- 515 500 € au titre des fluides (eau et assainissement, électricité et réseau de chaleur), aux deux tiers pour le centre aquatique Ovide, mais également pour les bâtiments des services techniques, du siège, de la zone tertiaire du bâtiment dit 001, pour les aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage et pour l'éclairage des zones économiques communautaires ;
- 202 150 € au titre des différents contrats de maintenance ;
- 175 000 € au titre des assurances multirisques et statutaires ;
- 172 686 € au titre des divers achats (carburant, équipements et fournitures des services techniques, alimentation de la crèche de Velaine-en-Haye, fournitures d'entretien des lieux recevant du public, fournitures administratives)
- 172 000 € au titre de la contribution au service pluvial (contributions forfaitaires versées aux budgets de l'assainissement).

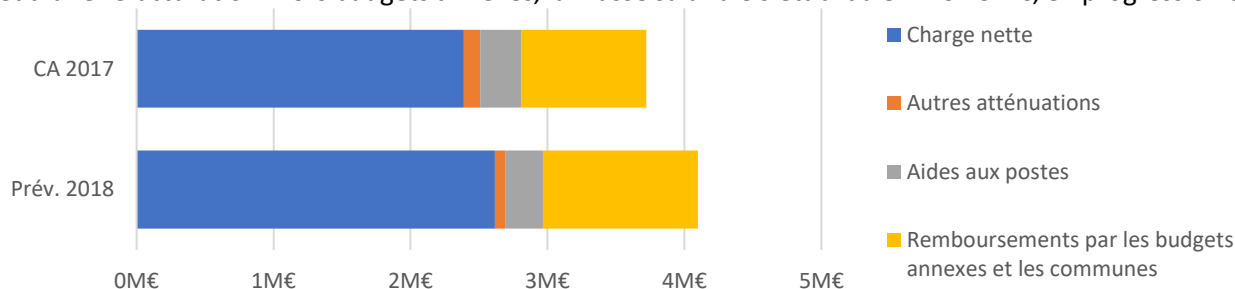
Charges de personnel (chapitre 012) :

La prévision de la masse salariale de la Communauté pour 2018 tient notamment compte :

- de créations de poste en renfort du service assainissement (2,3 ETP) ;
- du transfert des agents en charge de la mobilité (1,5 ETP) ;
- de la reprise en régie de la gestion du haut de quai de la déchèterie de Gondreville – Fontenoy (1 ETP)
- de la mise en œuvre du remboursement au syndicat mixte Cœur Toulinois (0,2 ETP) ;
- de la pérennisation des emplois d'avenir supprimés ;
- mais aussi des évolutions règlementaires et de la progression de carrière (« glissement vieillesse / technicité ») assez prégnante pour la Communauté dont les agents sont relativement jeunes.

Les charges de personnel s'établissent ainsi à 4,1 M€, soit environ 20% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal (la moyenne nationale des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique se situe à 37,2% - source DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2017 »).

Il importe de préciser que le budget principal porte la masse salariale de l'ensemble des services, celle-ci faisant l'objet d'une refacturation. Hors budgets annexes, la masse salariale s'établit à environ 3M€, en progression de 5%.



Atténuation de produits (chapitre 014) :

Les atténuations de produits, en progression de 4,0%, comprennent :

- les attributions de compensation positives versées aux communes, 8 228 939 € tel qu'arrêté à titre provisoire par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et confirmé à l'occasion du Conseil Communautaire du 22 février 2018 ;
- le prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (neutralisation financière de la réforme de la taxe professionnelle), reconduit à ce stade à 1 309 862 € ;
- le prélèvement opéré au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), estimé à ce stade pour la part communautaire à 86 166 € ;
- le reversement de la taxe de séjour perçue, recette affectée à la Maison du Tourisme en Pays Terres de Lorraine, soit 25 000 € à l'identique de la prévision de produits (sans impact sur l'équilibre budgétaire).

Dépenses imprévues (chapitre 022) :

Les dépenses imprévues ne peuvent excéder 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Suite à la réception des états fiscaux, il est proposé d'inscrire 355 231 € à ce titre en section de fonctionnement.

Un ajustement sera opéré prioritairement sur cette ligne lors de la réception des états fiscaux.

Autres charges de gestion courantes (chapitre 65) :

La diminution significative des autres charges de gestion courante en 2018 par rapport à 2017 est liée à la fin de l'échéancier du remboursement d'une participation au Syndicat mixte pour la réalisation de zones industrielles en Meurthe-et-Moselle, liée à l'aménagement de la zone de Gondreville.

Les autres charges de gestion courante comprennent en premier lieu des participations obligatoires :

- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 1 555 151 € ;
- la contribution au Syndicat Mixte Grand Toulous (SMGT) : 787 129 € ;
- les nouvelles contributions à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon et à l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) : 46 951 € ;
- la contribution à la Métropole Sud Lorraine se substituant à celle du syndicat mixte du SCOT Sud 54 : 57 000 € (non appelée à ce jour) ;
- les contributions au Parc naturel régional de Lorraine (PNRL) et à l'EPA Dév.54 : 3 600 €.

Ce chapitre intègre également, pour 2018, le fonds de solidarité enfance / jeunesse versé à l'ensemble des communes à hauteur de 7 € par habitant, soit 321 307 €. Il sera proposé de réduire cette enveloppe de moitié en 2019, avant suppression.

Faisant suite au transfert intervenu au 1^{er} janvier 2017 et à la détermination des attributions de compensation définitives correspondante, est également intégrée à ce chapitre une compensation aux communes ayant récemment approuvé leur document d'urbanisme, pour un montant total de 120 239 €.

Les indemnités des élus et leurs frais de mission et de formation sont également imputés au chapitre 65, pour une prévision à hauteur de 233 500 € en 2018.

Les autres subventions de fonctionnement représentent un montant de 94 901 € qui couvre l'enveloppe d'aide aux projets associatifs d'intérêt communautaire (1 € par habitant), le fonds d'aide aux ALSH et BAFA à destination des communes de l'ex-CC2H (avant révision des compétences communautaire en matière d'enfance courant 2018), l'abondement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) géré par la Mission Locale, le reversement pour la dernière fois en 2018 d'une compensation dégressive à la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais (CCPCST) suite à l'intégration de Villey-le-Sec (délibération de décembre 2013), le soutien aux Cadets de la Défense et la contribution de 2 000 € versée à la commune de Toul pour le projet d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) qu'elle a souhaité déterminer et mettre en œuvre en direct. Sont également prévus 7 474 € de charges diverses (créances éteintes...).

Charges financières (chapitre 66) :

La prévision en matière de charge de la dette peut être arrêtée à 238 500 € grâce au maintien de taux variables bas. Pour mémoire, l'encours de dette du budget principal s'élève à 6 981 897 € au 1^{er} janvier 2018, essentiellement lié au financement du centre aquatique Ovive.

Ce chapitre comprend également 1 500 € de frais liés au fonctionnement de la régie du centre aquatique Ovive.

Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Les charges exceptionnelles, annuellement variables par nature et marginales en proportion du budget communautaire, sont proposées à hauteur de 20 000 € en 2018 (cela concerne par exemples des titres annulés sur exercices antérieurs).

Dotations aux provisions (chapitre 68) :

Le devenir du Parc de Haye, dont le portage est actuellement assuré par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) jusque 2020, peut à lui seul durablement grever les capacités financières de la Communauté. Dans ce cadre, tel qu'évoqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de prévoir à compter de 2018 une enveloppe de 500 000 € par an afin de constituer une provision budgétaire face à ce risque.

Virement à la section d'investissement (chapitre d'ordre 023) :

Le virement de section à section, prévu dans le cadre de l'équilibre budgétaire de chacune des sections, n'est jamais réalisé, ce qui fausse le taux de variation global entre réalisé 2017 et prévision 2018.

Opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre d'ordre 042) :

La prévision correspond aux dotations aux amortissements liées aux biens actuellement intégrés à l'inventaire. Faisant suite au rapprochement opéré entre l'inventaire tenu par l'ordonnateur et l'état de l'actif du comptable public, un examen des biens restant à réformer est programmé, ce qui pourrait réduire légèrement le montant ainsi prévu.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2018	Var. CA/BP	Chap.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2018	Var. CA/BP
024	Produits des cessions	111 000		001	Solde d'exécution reporté	1 418 986	+171,1%
10	Reprise sur apports, dot. et rés.	1 866 186	-23,3%	020	Dépenses imprévues	20 388	
13	Subventions d'invest. reçues	1 964 727	+13,4%	16	Emprunt et dettes assimilées	400 000	+0,5%
16	Emprunt et dettes assimilées	2 000	-43,3%	20	Immobilisations incorporelles	315 590	+135,8%
204	Subventions d'équipement versées	34 000		204	Subventions d'équipement versées	672 303	+39,7%
27	Autres immo. financières	40 000	-19,9%	21	Immobilisations corporelles	1 817 517	+71,7%
45	Comptabilité distincte rattachée	156 000	-67,5%	23	Immobilisations corporelles en cours	337 321	+104,9%
	RECETTES REELLES D'INV	4 173 913	-11,2%	27	Autres immobilisations financières	40 000	-94,7%
021	Virement de la section de fonct.	1 799 738		45	Comptabilité distincte rattachée	192 209	-81,6%
040	Op. d'ordre de transfert entre sect.	990 000	+8,3%	OPl.	Opérations individualisées	1 364 337	-38,0%
041	Opérations patrimoniales	200 000	-74,0%	040	Op. d'ordre de transfert entre sect.	385 000	+38,1%
	RECETTES D'ORDRE D'INV	2 989 738	+77,5%	041	Opérations patrimoniales	200 000	-74,0%
TOT.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 163 652	+12,2%	TOT.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 163 652	-8,2%

Le projet de budget principal intègre notamment en dépenses d'investissement :

- Des rétrocessions d'équipements publics à la SOLOREM, aménageur de la ZAC du Génie (870 000 €)
- Une première enveloppe de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du centre aquatique (50 000 €)
- Dans le cadre des discussions engagées lors du débat d'orientation budgétaire et avant proposition de modification des statuts, des études de faisabilité en vue de la réhabilitation du centre nautique (30 000 €)
- Le solde de l'opération de réhabilitation du bâtiment 001 et des parkings afférents (852 477 €)
- Le remboursement en capital de la dette (400 000 €)
- La réhabilitation de la Maison du Tourisme (329 219 €)
- Des reversements de subventions attendues au titre de l'aménagement de l'Espace K (318 980 €)
- L'établissement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (300 000 € de crédits en 2018)
- L'enveloppe des aides communautaires en matière d'habitat (225 323 €)
- Des crédits au titre du FISAC III (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce - 200 000 €)
- La dotation du budget principal nécessaire au solde de l'opération de réhabilitation des bâtiments tertiaires Kléber sur le budget annexe dédié (189 308 €)
- La reprise de l'éclairage public des zones d'activités communautaires (165 600 €)
- La poursuite des études en matière de rivières et Espaces naturels sensibles (ENS - 165 000 €)
- Les investissements annuels nécessaires au maintien du centre aquatique Ovive (129 340 €)
- Le reversement aux communes des aides du SDE 54 (128 000 € - en attente de notification)
- Des opérations sur le réseau pluvial (120 000 €)
- Des aménagements de voirie sur le pôle commercial Jeanne d'Arc (64 000 €)
- La finalisation de la zone d'activité des Triboulottes (50 000 €)

Le concours de la CC2T au Numérique en accompagnement de la Région Grand Est n'interviendra qu'à compter de 2019, voire 2020.

La section d'investissement est financée par :

- les excédents de fonctionnement capitalisés (article 1068) ;
- le virement de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements ;
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) estimé à partir des dépenses éligibles prévues au projet de budget 2018 ;
- des subventions d'équipement ;
- le solde attendu de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) contractée avec le Département de Meurthe-et-Moselle pour le bâtiment dit 001 ;
- des remboursements divers (reprise SDE 2017, AOC, trésorerie AREED, cautions tertiaires).

Aucun emprunt complémentaire n'est prévu au budget principal pour 2018.

Les budgets annexes

ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement couvre, à compter du 1^{er} janvier 2018, l'ensemble du périmètre communautaire. Les inscriptions budgétaires sont donc proposées en conséquence, avec une progression des dépenses et recettes de fonctionnement de l'ordre de 400 000 € et des ajustements qui resteront à opérer en cours d'exercice.

Les prévisions intègrent le transfert, à hauteur de 30% d'un temps plein, de l'agent employé par la commune de Jaillon, dont le périmètre d'intervention sera étendu, ainsi que le renforcement du service assainissement avec le recrutement de deux techniciens, un chef d'équipe « exploitation » et un chargé des instructions techniques et administratives, tel que validé par le Conseil Communautaire.

En matière d'investissements, le projet de budget intègre notamment :

- **La fin des travaux de Choloy-Ménillot / Domgermain Bois-Le-Comte** (raccordement à la station d'épuration de Toul), dont l'enveloppe globale s'établit à environ 2M€ HT de travaux.
- L'enveloppe de **travaux pour le projet d'assainissement de Charmes-la-Côte et Domgermain Village** (reprise des réseaux et création d'une station d'épuration intercommunale) : le budget travaux est estimé à environ 3,45M€ HT. La Communauté reste dans l'attente de la notification des aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et du Département de Meurthe-et-Moselle qui pourraient atteindre 50 à 70% du coût des travaux. **Dans l'attente, il est proposé au projet de budget primitif un recours à l'emprunt de 1 722 500 €** dédié au financement de cette opération.
- L'actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP-CP) de l'opération des travaux d'assainissement de Trondes sera opérée en cours d'exercice à l'occasion de la passation du marché de travaux correspondant.
- Les études se poursuivent sur les autres opérations prévues au plan pluriannuel d'investissement et plus particulièrement pour les communes de Boucq et Bouvron dont la phase « PRO » (études de projet) pourrait être atteinte et validée en fin d'année.
- En matière de gestion patrimoniale des réseaux, la programmation des travaux est établie en lien avec les projets des communes. C'est une enveloppe de 0,8 à 1,1M€ HT qui est projetée et qui pourra faire l'objet d'ajustements en cours d'exercice, en fonction des possibilités de réalisation en 2018 d'une part, et des transferts de résultat des budgets assainissement des communes de l'ex-CC2H d'autre part.
- Le projet de budget prévoit par ailleurs 132 000 € d'investissements nécessaires au service et à sa réorganisation (véhicules d'exploitation, logiciel métier, matériel et équipements divers...).

ORDURES MENAGERES

En matière de déchets ménagers et assimilés, tel qu'indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, la Communauté a pu démontrer qu'une action volontariste et partagée avec l'ensemble des acteurs peut se traduire par une diminution des charges, dont une partie a été restituée aux contribuables au cours des dernières années. En 2019, à l'issue de l'harmonisation du mode de financement, une évolution des tarifs sera de nouveau étudiée, dans la même optique d'amélioration du service et de partage des gains.

Il est proposé en 2018 de s'engager à une meilleure répartition entre communes et communauté de la prise en charge des dépôts irréguliers. Un crédit de plus de 70 000 € est proposé à cet effet. Les modalités de versement seront soumises au Conseil Communautaire.

Dans un souci environnemental et économique, la Communauté s'est portée candidate à l'extension des consignes de tri, qui doit permettre davantage de recyclage.

Par ailleurs, des expérimentations sont envisagées pour la collecte des biodéchets et sur une éventuelle collecte séparée des « papiers » (JRM) en PAV—expérimentation sur le territoire de l'Ex-CC2H

Les travaux envisagés pour 2018 concernent :

- Les aménagements de la déchèterie de Gondreville – Fontenoy, estimés à ce stade à 380 000 € HT ;
- Les aménagements des lieux d'accueil des points d'apport volontaire des recyclables, en lien avec les communes (autorisation de programme pluriannuelle de 500 000 € TTC) ;
- L'aménagement de plateformes de déchets verts de proximité (autorisation de programme pluriannuelle de 800 000 € TTC).

MOBILITE

Le projet de budget primitif relatif à la mobilité a été établi par référence au budget primitif adopté par le Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulaise (STAT) pour l'année 2018. Il devra faire l'objet d'amendements en cours d'exercice, après l'adoption du compte administratif 2018 du STAT (comptes arrêtés au 31 mars 2018) et la détermination exacte des résultats à reprendre sur le budget annexe communautaire.

Le financement de ce budget annexe est assuré par :

- le Versement Transport (VT) des employeurs des secteurs public et privé qui emploient 11 salariés et plus, sur le territoire des communes qui appartenaient au STAT (Chadeney-sur-Moselle, Domgermain, Dommartin-les-Toul, Ecrouves, Foug et Toul) pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2018, ainsi que sur le reste du territoire de la CC2T pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 ;
- la billetterie ;
- l'excédent d'exploitation du STAT ;
- la compensation reversée par la Région Grand Est ;
- les recettes issues du « forfait post stationnement » (amendes) qui devront être déterminées avant la fin de l'année par convention avec la commune de Toul.

Les dépenses relèvent quant à elles :

- des marchés en cours (y compris avenants en cours de discussion avec le prestataire Keolis) ;
- de nouvelles actions de mobilité à définir ;
- du remboursement des charges de personnel dédiées au budget principal de la Communauté.

ZONE ARTISANALE DE NOVIANT-AUX-PRES

La zone artisanale de Noviant-aux-Prés accueille deux sociétés et fait l'objet d'un budget annexe spécifique assujetti à la TVA. Ce budget est financé par les loyers et charges des locataires. Les dépenses correspondent aux frais d'entretien et aux investissements nécessaires pour cette zone.

REHABILITATION DES BÂTIMENTS TERTIAIRES DE KLEBER

Afin de conserver le bénéfice de subventions notifiées par l'Etat et d'accélérer la livraison de locaux tertiaires de la zone Kléber aux prospects (bâtiments 200 et 165), un budget annexe spécifique sous maîtrise d'ouvrage directe a été adopté en 2015 à hauteur de 720K€. Cette opération, bénéficiant de restes à réaliser, doit être soldée fin 2018 après encaissement des soldes de subvention (50 479,85 €) par une dotation du budget principal (189 308,24 €) permettant d'assurer l'équilibre de cette opération sous mandat.

Le budget primitif 2018 est donc uniquement un budget de report avant arrêt de ce budget annexe.

BALANCES GENERALES ET EDITIONS DETAILLEES

BUDGET PRINCIPAL

<u>BALANCE GENERALE EN €</u>	Dépenses		Recettes	
Investissement	7 163 651,52		7 163 651,52	
Fonctionnement	23 196 738,28		23 196 738,28	
TOTAL	30 360 389,80		30 360 389,80	
<u>Total des opérations d'ordre et réelles / mixtes en €</u>	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	6 578 651,52	585 000,00	4 173 913,24	2 989 738,28
Fonctionnement	20 407 000,00	2 789 738,28	22 811 738,28	385 000,00
TOTAL	26 985 651,52	3 374 738,28	26 985 651,52	3 374 738,28

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES (TEOMi)

<u>BALANCE GENERALE EN €</u>	Dépenses		Recettes	
Investissement	2 032 428,42		2 032 428,42	
Fonctionnement	6 120 508,00		6 120 508,00	
TOTAL	8 152 936,42		8 152 936,42	
<u>Total des opérations d'ordre et réelles / mixtes en €</u>	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	1 880 428,42	152 000,00	574 420,42	1 458 008,00
Fonctionnement	4 762 500,00	1 358 008,00	6 068 508,00	52 000,00
TOTAL	6 642 928,42	1 510 008,00	6 642 928,42	1 510 008,00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

<u>BALANCE GENERALE EN €</u>	Dépenses		Recettes	
Investissement	7 162 643,38		7 162 643,38	
Fonctionnement	2 693 503,48		2 693 503,48	
TOTAL	9 856 146,86		9 856 146,86	
<u>Total des opérations d'ordre et réelles / mixtes en €</u>	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	6 852 643,38	310 000,00	5 440 439,90	1 722 203,48
Fonctionnement	1 071 300,00	1 622 203,48	2 483 503,48	210 000,00
TOTAL	7 923 943,38	1 932 203,48	7 923 943,38	1 932 203,48

BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE de Noviant-aux-Prés

<u>BALANCE GENERALE EN €</u>	Dépenses		Recettes	
Investissement	131 984,96		131 984,96	
Fonctionnement	48 738,84		48 738,84	
TOTAL	180 723,80		180 723,80	
<u>Total des opérations d'ordre et réelles / mixtes en €</u>	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	131 984,96	0,00	100 686,12	31 298,84
Fonctionnement	17 440,00	31 298,84	48 738,84	0,00
TOTAL	149 424,96	31 298,84	149 424,96	31 298,84

BUDGET ANNEXE MOBILITE

<u>BALANCE GENERALE EN €</u>	Dépenses		Recettes	
Investissement	217 643,56		217 643,56	
Fonctionnement	991 745,11		991 745,11	
TOTAL	1 209 388,67		1 209 388,67	
<u>Total des opérations d'ordre et réelles / mixtes en €</u>	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	217 643,56	0,00	194 143,56	23 500,00
Fonctionnement	968 245,11	23 500,00	991 745,11	0,00
TOTAL	1 185 888,67	23 500,00	1 185 888,67	23 500,00

BUDGET ANNEXE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES KLEBER

<u>BALANCE GENERALE EN €</u>	Dépenses		Recettes	
Investissement	239 788,09		239 788,09	
Fonctionnement	0,00		0,00	
TOTAL	239 788,09		239 788,09	
<u>Total des opérations d'ordre et réelles / mixtes en €</u>	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	239 788,09	0,00	239 788,09	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	239 788,09	0,00	239 788,09	0,00

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES CUMULES

<u>BALANCE GENERALE EN €</u>	Dépenses		Recettes	
Investissement	16 948 139,93		16 948 139,93	
Fonctionnement	33 051 233,71		33 051 233,71	
TOTAL	49 999 373,64		49 999 373,64	
<u>Total des opérations d'ordre et réelles / mixtes en €</u>	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	15 901 139,93	1 047 000,00	10 723 391,33	6 224 748,60
Fonctionnement	27 226 485,11	5 824 748,60	32 404 233,71	647 000,00
TOTAL	43 127 625,04	6 871 748,60	43 127 625,04	6 871 748,60

Les documents complets sont disponibles au siège de la Communauté.